

Châtillon, le 24 janvier 2024.

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER DIVISION LECLERC-LES SABLONS
Lundi 15 janvier 2024 à 19h**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE 15 JANVIER À DIX-NEUF HEURES, les membres composant le conseil quartier division Leclerc-les Sablons de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 8 et en présence du public, à l'école élémentaire des Sablons, sous la présidence de Mme DORFIAC Élodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et de M. DORSO André co-président à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le 03/01/2024.

Présents :

Mme DORFIAC Élodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et co-présidente
M. DORSO André, co-président, M. BINET Rémi, M. CASMÈZE Cyrille, Mme DON Dominique, M. FAYE David, M. GAY Jean-Michel, M. MYSLIWICE François.

Lesquels formant la majorité des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320), M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme BÉNICHOU Florence (pouvoir donné à M. DORSO), Mme BERNARD HULIN Yvane, Mme MARIEN Ariane (démissionnaire), Mme UKOVIC Danièle (pouvoir donné à M. FAYE)

Absent(e)s :

M. BOUSQUET Jean-Philippe.

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023**
2. **Bilan 2023**
3. **Concertation sur le stationnement réglementé**
4. **Agenda des festivités et cérémonies pour l'année 2024**
5. **Point d'étape sur les aménagements de voirie dans le quartier et du plan de déplacement**
6. **Point sur la circulation de la piste cyclable au niveau de l'école des Sablons**
7. **Renouvellement des conseils de quartier**
8. **Échanges avec les Châtillonnais présents**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil pour lecture avec la convocation à cette réunion.

Deux demandes de modifications ont été formulées :

- Un rectificatif sur le World clean up Day qui était organisé par l'association MA VILLE EN VERT en 2023.
- Indiquer en page 2 que les conseillers de quartier peuvent présenter de nouveau leur candidature pour les prochaines élections des nouveaux conseillers de quartier.

Avec ces 2 amendements à intégrer au procès-verbal, ce dernier est donc adopté à l'unanimité.

2. bilan 2023 des conseils de quartier

Le document a été envoyé en amont aux conseillers de quartier pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant cette réunion.

L'idée de ce bilan est de représenter au plus juste l'activité du conseil de quartier Division Leclerc-Sablons.

Il est proposé de valider ce bilan afin qu'il puisse être présenté lors d'un Conseil Municipal, probablement en mars.

Un souhait de rectification est évoqué : à la page 5, il faudrait remplacer le mot « vœu » par le mot « demande ».

Les conseillers de quartier sont remerciés pour leur vigilance et leur implication.
Ils valident ce bilan 2023.

3. Concertation sur le stationnement réglementé

M. Julien PFEIFFER'OVA rappelle l'historique du stationnement réglementé à Châtillon :

Une délégation de service public (DSP) datant de 1999 est toujours en cours et ce jusqu'en 2029.

Il se trouve qu'il y a un risque juridique de sortir de cette DSP avant son terme.

La majorité veut faire évoluer les choses sur les modalités de stationnement en proposant un avenant à la société prestataire c'est pourquoi, dans le journal de la ville du mois de février il y aura un questionnaire en ligne proposé aux habitants sur une durée de 6 mois.

Des évolutions sont nécessaires pour faire avancer les choses mais il faudra faire des choix qui doivent forcément être en adéquation avec le délégataire afin qu'il ne perde pas de l'argent.

3 ateliers de concertation seront également proposés pour tenter de ressentir les priorités des Châtillonnais :

- o Jeudi 29 février, de 20h à 22h, Folie Desmares
- o Mercredi 06 mars, de 20h à 22h, Ecole Marcel Doret
- o Mercredi 13 mars, de 20h à 22h, Espace Maison Blanche

Comment les conseillers de quartier conçoivent le stationnement à Châtillon et comment envisagent-ils la suite ? Il est donc demandé aux conseillers présents de s'exprimer sur le sujet :

- Il est souligné l'aberration de faire des délégations sur 30 ans car les habitants, leurs besoins et les usages changent trop vite de nos jours.
- Il est proposé de passer d'une demi-heure à une heure de gratuité. Cette heure pouvant être fractionnable sur une journée par exemple en 2 fois ½ heure.
- Il est indiqué que dans la rue Boussicot, il existe des bornes minutes, avec 20 minutes maximum et le décompte est visible. Ces bornes peuvent être intéressantes car elles se déclenchent quand la voiture se gare.
- Dans le quartier il y a peu de stationnement réglementé.

- Dans d'autres quartiers de la ville, des habitants ont demandé à avoir par exemple des zones bleues à disque ou sur application.
- Il est souligné que les zones bleues sont fluides et cela paraît moins cher qu'une borne. Cependant, l'avantage des bornes par rapport au disque bleu est qu'elles permettent de vidéo verbaliser.
- La durée de gratuité pourrait être plus ou moins longue en fonction des quartiers.
- Il est possible aussi d'imaginer des macarons pour avoir du stationnement réservé aux résidents. Dans ce cas un signe distinctif des véhicules sous forme de macarons serait utilisé. C'est ce qui est mis en place rue des Roissys par exemple.
- Le problème de l'indemnité due au délégataire ne sera pas résolu par ces solutions. À la fin du contrat, la ville devra payer 600 000 € pour en sortir de toute façon. En 2029, soit, il sera refait une délégation soit ce sera sous forme d'une régie, soit il y aura un contrat d'entreprise qui ferait le travail pour 1 an par exemple.
Les recettes provenant des horodateurs sont affectées au délégataire. Le forfait post stationnement (FPS) remplace l'amende en cas de stationnement d'un véhicule sans payer ou si la durée pour laquelle le stationnement est payé, est dépassée.
C'est le FPS qui est réaffecté à la commune mais il y a de moins en moins de recette due au FPS.
- Quelle est la marge de manœuvre par rapport au délégataire ?
Il faut partir de l'existant et le faire évoluer tout en veillant à l'équilibre du contrat. En effet, le délégataire n'acceptera pas d'avenant au contrat si c'est à son désavantage financier.
Il faut donc trouver des mesures qui s'équilibrent : entre la durée de gratuité, le prix des abonnements, etc. ...
Les associations peuvent peut-être prendre des abonnements s'ils ne sont pas Châtillonnais. De même, il pourrait être envisagé de proposer des abonnements pour les non Châtillonnais : par exemple un professeur des écoles qui n'est pas Châtillonnais et qui doit stationner toute la journée à proximité de son lieu de travail.
- À terme l'idée de transformer des zones non-payantes en zones payantes notamment pour éviter les voitures ventouse est possible et envisageable.
- Autre exemple : actuellement, lorsqu'un usager a un abonnement en zone verte, il ne peut pas en avoir un en zone rouge. Pourquoi ne pas autoriser les 2 dans le futur ?

Il est toujours intéressant de se projeter, de se positionner en tant qu'usager, c'est toujours profitable pour trouver des solutions :

- Quels sont les usages ?
- Combien cela coûte à un usager ?

Quelques remarques et réflexions des conseillers de quartier :

➡ Y a-t-il beaucoup de places non payantes à Châtillon ?

Il s'agit essentiellement des zones pavillonnaires, le quartier de la Division Leclerc.

Les zones payantes sont le centre-ville, les rues perpendiculaires tout autour du métro, avenue de Paris, entre le stade et le magasin Darty notamment.

➡ Faire payer les 2 roues peut être un sujet également à évoquer.

➡ La privatisation de l'espace public est un sujet important.

Cependant, rendre toute la ville payante actuellement est risqué juridiquement. Cela n'est pas légal et cela représenterait un détournement par rapport au contrat actuel avec le délégataire.

➡ Il est aussi indiqué que la réglementation interdit les places le long des passages piétons.

Celles-ci ont donc été retirées. Mais il a fallu les remplacer ailleurs sur la ville. Il y a un pool de places définies par le contrat.

Dans toutes les villes, le stationnement est payant sur l'ensemble de la commune au fur et à mesure. Des sous-traitants sont parfois mandatés par les communes pour réaliser la verbalisation. Le nombre de places du contrat et les moyens humains pour verbaliser doit être défini avec le délégataire. Normalement le délégataire doit avoir un prestataire pour se charger de la verbalisation.

➔ Question sur la possibilité de gratuité des places pour le personnel paramédical par exemple ou un enseignant ou de leur affecter certaines places de stationnement gratuites :

Juridiquement il n'est pas possible d'affecter des places spécifiques à certaines catégories de personnes (personnel soignant, les agents municipaux qui viennent de loin, ...).

4. Agenda des festivités et cérémonies pour l'année 2024

Galette des Conseillers de Quartier :

- Samedi 27 janvier, 11h à la Folie Desmares

Chasse aux œufs :

- 30 mars, Parc Matisse

Fête des enfants :

- 25 mai, Parc Matisse

Brocante de printemps :

- 26 mai, autour de la rue de Bagneux

Fête de la ville :

- 1er juin, Vieux Bourg (cela sera la dernière fois que la rue Gabriel Péri sera en l'état car les travaux commenceront dans les jours qui suivront la fête de la ville)

Fête de la musique :

- 21 juin, plusieurs sites

Fête des sports :

- 29 juin, Stade Guy Môquet

CONSEILS MUNICIPAUX :

- 28 février, Folie Desmares
- 3 avril, Folie Desmares
- 26 juin, Folie Desmares

5. Point d'étape sur les aménagements de voirie dans le quartier et du plan de déplacement

- Point d'information sur la mise en sens unique de la rue Boucicaut par la ville de Fontenay pour une expérimentation, au niveau de la fondation Lambrecht, avec comme impact pour les Châtillonnais, la suppression de l'arrêt de bus « plateau » en direction de Chatenay Malabry. Cela handicapait les lycéens qui allaient à Chatenay Malabry. L'expérimentation n'ayant pas été jugée concluante, depuis janvier 2024 il y a eu la réouverture en double sens de la rue Boucicaut en entrée de Fontenay aux Roses avec le rétablissement de l'arrêt de bus Plateau en direction de Chatenay-Malabry.
- La ville avait négocié avec le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) l'arrêt des travaux rue D'Estienne D'Orves et rue des Pierrelais tant que les travaux de l'avenue de la Division Leclerc ne sont pas terminés. Il y a plusieurs phases pour ces travaux : les plans sont visibles sur le site de la ville. Il faut noter que du 15 janvier au 23 février 2024 il y aura par phases de 15 jours, de nombreux sens uniques sur le bas de l'avenue de la Division Leclerc. Une 2^{ème} phase de travaux mettra en sens unique montant, la portion de la rue D'Estienne D'Orves qui va de la Division Leclerc à Fontenay.

Des déviations sont mises en place à chaque changement suite aux travaux.

Lien pour suivre les différentes phases de travaux sur le site de la ville : [Informations travaux - VILLE DE CHATILLON \(ville-chatillon.fr\)](https://www.ville-chatillon.fr/informations-travaux)

- Lors de précédentes réunions, la problématique du revêtement de la passerelle des Sablons avait été évoquée :
 - o Le revêtement sur la passerelle a été entièrement repris pendant l'été
 - o Le revêtement qui se trouve avant la zone entre la petite place et la passerelle a été amélioré et drainé mais cela ne suffit pas : avec les très fortes pluies il reste des endroits qui deviennent vite boueux. Il est donc prévu vers mai-juin 2024 de changer ce revêtement complètement.
 - o Une main courante a été demandée tout le long de l'escalier de descente
 - o Plusieurs signalements ont été faits par rapport aux horaires de fermeture du mail des Sablons : l'effectif de la brigade environnement va faire le nécessaire pour respecter ces horaires. Il est indiqué qu'en cas de problème en période hivernale, l'ouverture sera maintenue pour éviter les difficultés d'accès au tramway.
 - o Il est souligné que le remplacement du panneau des horaires est dans la liste des aménagements à prévoir pendant l'année.
 - o Dans la descente, au niveau de la rampe, il y a un creux et lorsqu'il y a des fortes pluies, l'eau s'accumule et fait de grandes flaques. Un chiffrage a été réalisé et le stabilisé doit être repris sur l'ensemble de la pente le long d'Intermarché en 2024 et de l'autre côté en 2025.

- Autres signalements :
 - o Le square du Panorama appartient à Vallée Sud Grand Paris (VSGP) qui doit refaire l'assainissement puisqu'il y a un problème avec le bassin de rétention qui est sous le parc des Sablons.
 - o Les Services techniques de la ville doivent relancer VSGP sur le sujet car il est inutile de faire des travaux de réfection du parc tant que l'assainissement ne sera pas effectué.
 - o Bassin du parc André MALRAUX et problème de la présence des moustiques : il est indiqué qu'il y a eu beaucoup de sensibilisations et de prévention, des signalements à l'ARS et une démoustication dans 2 zones ciblées de la ville.
 - o Il est indiqué que l'endroit où ils se multiplient le plus est sous les terrasses et dans les coupelles de pots de fleurs dès qu'une faible quantité d'eau stagne
 - o Information sur le parc André Malraux : il existe un accord de principe entre le département (qui possède déjà une partie du parc) et la ville. Celle-ci rétrocéderait la totalité du parc au département afin qu'il en assure l'entretien sauf le jardin pédagogique.
Les travaux de l'escalier seraient donc à la charge du département
En attendant des travaux ont été faits par la mairie au niveau du bassin.

6. Point sur la circulation de la piste cyclable au niveau de l'école des Sablons

Un courrier de saisie du Conseil départemental a été fait cet été avec une proposition de monter une concertation in situ.

Dans un premier temps, la ville a eu une fin de non-recevoir par le Conseil départemental qui considérait qu'il n'y avait pas de problème.

Après insistance, la ville a obtenu une concertation in situ avec leur service et l'ensemble des parties prenantes (les usagers, les parents d'élèves, des membres du collectif vélo Ile-de-France, ...) : cette réunion a eu lieu vendredi 12 janvier.

Les services techniques voirie du département ont été très réactifs, très à l'écoute et très pragmatiques. La concertation n'a pas pu prendre en compte la zone en haut de la Division Leclerc mais la partie du croisement avec la rue Chateaubriand a été faite ainsi que la partie sous la passerelle pour le projet d'aménagement.

Les sujets évoqués ont été :

- La mise en place d'une chicane pour casser la vitesse :
 - o le département va étudier et chiffrer et également étudier des aménagements temporaires pour vérifier la faisabilité de la chicane au niveau du croisement de la D906 et la villa des Paroseaux : ce point de conflit a été unanime sur le fait que les règles de priorité ne sont pas claires avec des interprétations du code de la route différentes selon les parties en présence.
 - o Les marquages et la signalétique vont donc être revus avec une possibilité de mise en place d'un « cédez-le-passage vélo » afin de faire ralentir les vélos avant la mise en place de la chicane plus bas.
- Au niveau de la rue Chateaubriand, le point de conflit entre les voitures et les vélos a été signalé ainsi que le manque de clarté de la piste qui est à usage mixte :
 - o Le département va clarifier les flux,
 - o Des solutions techniques vont être rapidement mise en place avec l'amélioration du revêtement et l'amélioration de la signalétique au niveau du tramway « Division Leclerc » à l'endroit où il y a un conflit d'usage avec les lycéens qui sortent du lycée Monod massivement pour se rendre au tramway.

Remarques :

- La responsabilité du département est engagée du fait que les problèmes ont été identifiés : ces améliorations doivent être prioritaires pour le département.
- Il a été évoqué également la dangerosité du carrefour Charles de Gaulle mais pour le département, tout ce qui est en rapport avec le tramway est très compliqué à gérer. Les services techniques départementaux se contentent de petits aménagements pour ne pas toucher à la signalétique du tram.
- Un point est rajouté : les Châtillonnais adressent leur plainte sur le stationnement des trottoirs dans la rue Pierre Brossolette sur l'application « Mon Châtillon »
➔ Ajouter des potelets et des barrières au niveau de la rue Pierre Brossolette, avant le Franprix, dans la courbe, sur le trottoir pour protéger les piétons.
- Il est souligné le changement de culture des services de voirie départementale qui œuvraient pour les véhicules et qui travaillent désormais à l'amélioration des conditions de circulation des piétons et des cyclistes. Pour intégrer au mieux les piétons et les cyclistes il est nécessaire qu'ils soient sensibilisés et qu'ils intègrent cela comme une priorité.

7. Renouveau des conseils de quartier

Des remerciements sont adressés aux conseillers de quartier pour ce premier mandat.

Procédure de renouvellement des conseillers de quartier :

- Il est indiqué qu'ils ont la possibilité de candidater de nouveau s'ils le souhaitent.
- Il est envisagé une période de candidature du 1^{er} au 31 mars 2024.
- Le tirage au sort se fera par huissier probablement le mardi 30 avril 2024
- Des séances d'installation seront programmées en mai et en juin
- Modalités pratiques :
 - o possibilité de candidater en ligne via un formulaire sur le site de la ville et également via un formulaire papier disponible au centre administratif et à la Maison des seniors
 - o des informations dans le Châtillon-informations du numéro de mars
 - o des informations sur les réseaux sociaux
 - o les permanences mobiles des élus

- M. MOUTON fera des sensibilisations en février et en mars sur le rôle des conseils de quartier

Une réunion de l'observatoire de la démocratie locale, en février, va permettre des échanges sur le sujet du renouvellement des conseillers de quartier, les modalités de ces élections et les changements à réaliser dans le règlement intérieur en février.

Il faut faire évoluer le dispositif :

- Il est indiqué que la clause sur le nombre d'absences n'a pas été utilisée par exemple.
- Peut-être prévoir 3 suppléants en cas de déménagement ou mutation des conseillers de quartier et plus rarement de démission car la personne n'avait pas bien compris l'intérêt du conseil de quartier
- La question de la continuité est soulevée avec l'idée de garder quelques conseillers de quartier qui assureraient le suivi des sujets.
- Il faut également tenir compte qu'un mandat de 6 ans peut être long pour certains et qu'il peut y avoir des démissions
- Il faut amender le règlement intérieur avec des délibérations pour cette 2^{ème} mandature

Il est demandé si la nouvelle équipe pourra avoir un temps d'échanges avec les anciens conseillers de quartier ?

→ ces modalités seront discutées lors de la réunion de l'observatoire.

5 conseillers de quartier auraient envie de recandidater.

La contribution des conseillers de quartier, les moments de partages, les informations, les échanges sont salués par les coprésidents.

Il est précisé qu'il est toujours constructif et intéressant de pouvoir tester des choses, pour les faire évoluer.

9. Échanges avec les Châtillonnais présents :

- 1 châillonnaise vivant rue Pierre Brossolette, souligne que la réunion est intéressante pour savoir comment fonctionne la ville. Elle trouve que ces réunions sont très positives.
- Question sur la régularité des transports notamment le bus 162 même problème pour le bus 383 : Est-ce qu'il y a des axes d'amélioration ?

Plusieurs courriers ont été adressées à Mme Péresse pour ces problématiques : IDF mobilité n'a pas assez de chauffeur pour pallier au rythme et à la régularité des transports.

La RAPT est un client d'IDF mobilités et elle n'a plus assez de finances pour pallier au manque de chauffeur de bus et pour améliorer les conditions de circulations sur certaines lignes de bus.

Pour le 162, Clamart a fait une proposition (actuellement ce bus va de Villejuif à Meudon) qui est de raccourcir la ligne qui s'arrêterait à Clamart pour qu'un autre bus prennent le relai. Le problème est que des lycéens sont scolarisés à Rabelais et ont besoin de cette ligne de bus. Ce qui est envisagé est que si le trajet est fait en 2 parties, il y aura peut-être une fréquence plus importante de bus ?

- Il est signalé une mauvaise signalétique dans les transports notamment à l'intérieur des bus et des tramways :
 - Peut-être mettre 2 lignes jaunes pour laisser descendre les gens.
 - Dans certaines villes, sur les portes des bus et tramways, il y a des indications pour plier la trottinette, notamment lors de fortes affluences.
 - De même les annonces doivent être plus fréquentes dans les transports pour que les usagers se comportent correctement et par exemple s'avancer dans les allées pour laisser entrer les nouveaux passagers.
- Question sur la Gare du grand Paris, avec l'accès des PMR : des travaux pour avoir une accessibilité PMR sont-ils prévus ?

- La ville a obtenu une fin de non-recevoir pour la jonction entre la ligne 13 et la ligne 15 avec la mise en accessibilité. La ligne 15 sera PMR mais la jonction avec la 13 ne sera pas faite.
- Toutes les villes qui sont traversés par ligne 13 doivent signer le vœu pour essayer de faire évoluer les choses.

La proposition est faite de poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 20h36.

Adjointe à la Maire

Co-président

DORFIAC Elodie

DORSO André

Procès-verbal validé lors de la séance du 10 juin 2024.